



Les demandes de titre de séjour pour :

- étudiant
- visiteur
- DCEM (document de circulation pour étranger mineur)
- TV (titre de voyage pour protection internationale)
- changement de situation (état civil et/ou domicile)
- duplicata de titre de séjour (suite à perte ou vol)
- bénéficiaire de la protection internationale (réfugié, bénéficiaire PS (protection subsidiaire))
- membre de famille d'une protection internationale (visa réunification familiale, conjoint, enfant de moins de 21 ans, parent d'un mineur bénéficiaire)
- citoyen européen
- membre de famille d'un européen (conjoint, enfant, ascendant à charge)
- passeport talent
- membre de famille d'un passeport talent
- saisonnier
- conjoint de français (représentant de pays tiers âgé de plus de 18 ans déposant une demande pour lui-même)
- parent d'enfant français mineur (représentant de pays tiers de plus de 18 ans déposant une demande pour lui-même),
- enfant de français (représentant de pays tiers mineur âgé de plus de 16 ans et souhaitant travailler)
- ascendant à charge de français (représentant de pays tiers âgé de plus de 18 ans déposant une demande pour lui-même)
- bénéficiaire du regroupement familial (conjoint ou enfant)
- étranger né en France
- étranger bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- étranger victime de la traite des êtres humains
- étranger confié à l'aide sociale à l'enfance ou à un tiers digne de confiance au plus tard le jour de ses 16 ans.
- Étranger malade (à condition que le critère de résidence habituelle soit satisfait et qu'il ne s'agisse pas d'une demande d'APS pour un parent d'enfant mineur malade)

s'effectuent en ligne sur la plateforme de l'ANEF :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES :

rubrique « BESOIN D'AIDE ? »	sur le site de l'ANEF : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr
guides utilisateurs	www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Delivrance-des-titres/Etrangers/ANEF-guides-pour-les-usagers
Centre de Contact Citoyens (CCC)	joignable au 0 806 001 620 ou via le formulaire de contact sur l'ANEF (bouton « Contact » en bas à gauche de l'écran ou rubrique « NOUS CONTACTER » en haut à droite de l'écran)
point d'accueil numérique PAN eMERAUDE en préfecture du Bas-Rhin du lundi au vendredi matins (sauf jour de fermeture exceptionnelle)	Cet espace est réservé aux ressortissants étrangers présents en France, disposant d'un droit au séjour et dont la démarche est réalisable via l'ANEF. Un médiateur numérique vous renseigne ou vous accompagne dans vos démarches. Il aide à l'aide au dépôt du dossier. Il ne vérifie pas la complétude du dossier, n'instruit pas la demande et ne peut pas vous informer sur l'état d'avancement du dossier. Modalités d'accueil : Prise de rendez-vous « PAN eMERAUDE » en ligne sur www.bas-rhin.gouv.fr/Demarches/Titres-de-sejour-Prendre-un-rendez-vous ou en vous présentant à l'accueil général de la préfecture du Bas-Rhin le matin Afin de garantir une prise en charge de qualité à l'utilisateur, les créneaux sont actuellement limités à 15 par matinée.

Ces informations vous sont également disponibles à l'accueil général de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Prefecture-du-Bas-Rhin2